REPUBLIQUE TOGOLAISE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DELEGUE CHARGE DE L'ENERGIE ET DES MINES

PERSONNE RESPONSALE DES MARCHES PUBLICS

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

SELECTION D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL

Recrutement d'un expert géologue d'exploration pour le compte du Projet de prospection géochimique stratégique au nord 9ème degré de parallèle au Togo.

AMI n° 01/PR/MDEM/PRMP/2024

1. La présente sollicitation de manifestations d'intérêt fait suite à l'Avis général de passation des marchés exercice 2024 paru dans le quotidien Togo-Presse du 17 janvier 2024.

2. Le Ministère délégué chargé de l'Energie et des Mines a obtenu dans le cadre du budget de l'Etat, exercice 2024, des fonds, afin de financer le coût du projet de prospection géochimique stratégique au nord 9ème degré de parallèle au Togo, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de recrutement d'un consultant individuel, expert géologue d'exploration.

3. Les services du consultant comprennent :

   Le consultant apportera son appui accompagnement dans la :

   - ✓ *compilation et analyse des données géo-minières antérieures ;*
   - ✓ *proposition des méthodes de cartographie et d'échantillonnage ;*
   - ✓ *planification et supervision des travaux de prospection (cartographie, échantillonnage...) ;*
   - ✓ *proposition des méthodes d'analyse de laboratoire (préparation des échantillons et analyses de laboratoire) ;*
   - ✓ *proposition des méthodes de traitement des résultats géochimiques et de cartographie géologique pour productions des cartes et rapports ;*
   - ✓ *proposition des méthodes d'interprétation des résultats d'analyse de laboratoire ;*
   - ✓ *restitution, avec la DGMG, des travaux de la prospection géochimique stratégique réalisée pour la phase 1 .*

   Il assurera :

   - ✓ *la formation des géologues sur les méthodes de prospection minière ;*
   - ✓ *l'élaboration des rapports d'étapes et du rapport final de la mission.*

La durée de la mission se présente comme suit :

La mission du consultant va couvrir toute la durée de la première phase du projet sur trois (03) ans.

La durée des opérations de collecte de données sur le terrain est de treize (13) mois cumulés pour la phase 1 du projet. Le consultant géologue d'exploration ne sera pas permanent sur le projet et passera **quinze (15) mois** sur la durée de la phase 1, à raison de trois (03) mois la deuxième année et douze (12) mois la troisième année.

4. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services.

5. Les candidatures seront évaluées sur la base des critères ci-après :

- ✓ *formation : Bac + 5 au minimum en géologie ou équivalent (10 points) ;*
- ✓ *avoir une expérience pratique de quinze (15) ans au minimum dans la recherche géologique et minière (15 points) ;*
- ✓ *avoir une bonne maitrise des méthodes de prospection géologique et minière : (justifiée par des attestations de bonne fin d'exécution de projets similaires, certifications) (10 points) ;*
- ✓ *avoir réalisé trois (03) missions similaires en tant que responsable de l'exploration dont une (01) dans les cinq (05) dernières années (justifiée par des attestations de bonne fin d'exécution de projets similaires) (40 points) ;*
- ✓ *avoir une bonne maitrise d'au moins deux (02) logiciels de prospection et d'interprétation des données géo-minières dont l'ArcGIS (justifier par des preuves) (15 points) ;*
- ✓ *avoir une bonne connaissance de la géologie de l'Afrique de l'ouest (10 points) ;*
- ✓ *avoir une connaissance de la réglementation minière togolaise serait un atout.*

Score technique minimal : 75 points.

6. Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas dix (10) pages (hors annexes).
Les dossiers de candidature devront être composés de :

- ➢ une lettre de manifestation d'intérêt dûment signée ;
- ➢ une proposition technique comprenant :
  - *un CV détaillé ;*
  - *une méthodologie pour réaliser les travaux de consultance ;*
  - *une copie des certificats ou attestations de travail ou des attestations de bonne fin d'exécution dans les prestations similaires ;*
  - *une note technique regroupant les commentaires du consultant sur les TDR.*

7. Le candidat sera sélectionné sur la base de la méthode de sélection des consultants individuels prévue par l'article 70 du décret n° 2022-080/PR du 06 juillet 2022 portant code des marchés publics. Une liste restreinte de trois (03) consultants sera établie à l'issue de l'évaluation. Le candidat classé premier à l'issue de la procédure de sélection sera invité à négocier le contrat.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous : Ministère délégué chargé de l'Énergie et des Mines, Rue des Hydrocarbures, face ex-Air Liquide, BP : 4227 ; Tél : (+228) 70 35 98 80 ; email : prmp.mme@minenergie.gouv.tg aux heures suivantes : 08 heures 00 min à 12 heures 00 min et 14 heures 30 min à 17 heures 00 TU.

9. Les manifestations d'intérêt, rédigées en Français, doivent être déposées à l'adresse ci-après : **Ministère délégué chargé de l'Energie et des Mines, Personne responsable des marchés publics, Rue des Hydrocarbures, face ex-Air Liquide, Porte 105 ;** prmp.mme@minenergie.gouv.tg **au plus tard le vendredi 06 septembre 2024 à 10 heures 00 min T.U.**

Lomé, le 21 août 2024

La Personne responsable des marchés publics

Yaovi Pitakiani YOKINDJA